

ACCUEIL

& Vie

Scolaire

Accueil

Hébergement, transports,
pensions...
vie de l'établissement

Lycée Jean Monnet 11bis, promenade des acacias 65500 Vic-en-Bigorre
Tél : 05 62 31 80 00 - Fax : 05 62 96 80 97
epl.vic-en-bigorre@educagri.fr





Vos conditions d'accueil

Le lycée est ouvert du lundi 8h (début des cours le lundi à 9h15) au vendredi 18h. Un internat de 190 places pour les lycéens. Un système de ramassage scolaire quotidien. Des bus entre le lycée et la gare SNCF de Tarbes pour les internes le lundi et le vendredi. Une équipe d'encadrement professionnelle et dynamique.

Votre pension : Année 2020

Pensionnaire.....1626€
Demi-pensionnaire.....550€
Interne externé.....1140€

Votre bourse

du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation (constitution du dossier au moment de l'inscription, pour les étudiants s'inscrire sur le site du CROUS de mi-janvier à mi-mai)

Transports

Transports scolaires Hautes-Pyrénées

<https://www.hautespyrenees.fr/transports-routes/transports/transports-scolaires/>

Transports scolaires Haute Garonne

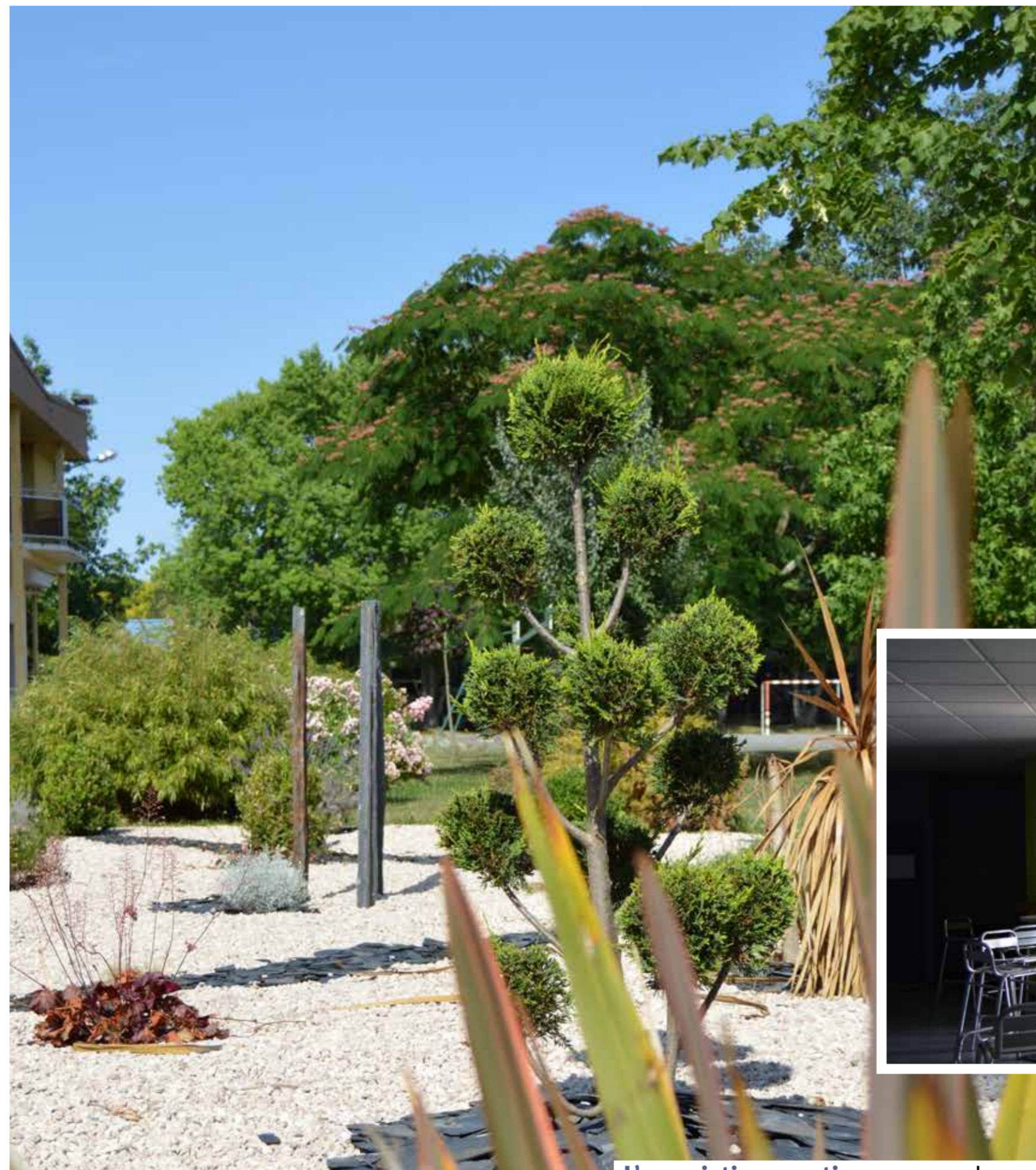
<https://www.transportsscolaires.haute-garonne.fr/>

L'internat : service rendu aux familles et aux élèves habitant loin, l'internat est avant tout un lieu d'apprentissage de la vie collective, avec des règles qui vont permettre à chacun de mener à bien sa scolarité, de concilier des temps de détente et de repos dans un respect mutuel et un climat agréable. Vous êtes hébergé en chambres de 4 à 6 disposant d'un bureau personnel, de lavabos et armoires de toilettes; les blocs douches et sanitaires sont répartis sur les étages. Un temps de travail obligatoire d'1h à 1h15 est proposé chaque soir (facultatif le mercredi) après les repas. Du tutorat peut être mis en place pour des élèves en difficultés.

Le lycée ne propose pas de place en internat pour les étudiants en BTS mais il existe des possibilités d'hébergement sur Vic (liste de logements disponible au lycée et à la Mairie).

L'ENT permet aux élèves et aux familles de suivre leur emploi du temps, consulter le cahier de texte et devoirs à faire, et les notes. Diverses informations peuvent être envoyées par les professeurs ou les CPE.

Vos activités péri-scolaires : L'association socio-culturelle ([ALESA](#)) gérée par les élèves est un espace d'apprentissage de la vie associative. Les élèves tiennent le bar du foyer, proposent des clubs et animations (clubs chant, théâtre, guitare, pêche, cinéma...).



L'équipe Vie scolaire vous accompagne et vous aide à gérer au mieux votre vie d'élève au lycée.

Les assistants d'éducation : sont des interlocuteurs privilégiés pour vous aider au cours de votre journée : questions sur l'emploi du temps, passage au self, travail en étude, autorisations de sorties...

Ils sont présents et responsables de votre sécurité notamment à l'internat, ils vous aident dans l'organisation de votre travail personnel, vous écoutent et vous apportent un soutien en cas de difficultés personnelles passagères ou plus importantes.

Le/la CPE (conseiller principal d'éducation) : Il organise le travail des surveillants. Il assure le suivi de votre scolarité, est en lien avec votre famille et vos professeurs (assiduité, respect des règles, sanctions, résultats, difficultés scolaires...). Il vous aide à organiser votre temps scolaire (travail, détente, repos), recherche avec vous les meilleures conditions de travail et de réussite, et vous accompagne dans les démarches d'orientation.



L'association sportive propose des activités : sports collectifs et individuels : athlétisme, rugby, pala, ski, équitation, vtt etc...), le soir et le mercredi après-midi.

Le mardi et jeudi de 17h à 18h45 les internes de 1ère et terminale peuvent sortir du lycée, sous réserve d'autorisation parentale.

La restauration se fait en self-service. Une commission restauration avec des élèves se réunit 2 à 3 fois par an. Les repas sont servis de 12h à 13h30 le midi, de 18h45 à 19h15 le soir, le petit-déjeuner de 7h à 7h45.

En dehors des cours prévus à l'emploi du temps en journée, les lycéens sont encadrés par la vie scolaire en salle de permanence ou ont possibilité de se rendre au **CDI** et salle informatique libre-service.

